



## **AESH : poursuivre la mobilisation et organiser la montée au ministère pour arracher les revendications !**

### **Hausse des salaires des AESH au 1<sup>er</sup> septembre : le compte n'y est pas !**

Un nouveau cadre de recrutement de rémunération des AESH sera instauré au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le décret et l'arrêté ont été publiés au journal officiel du 24 août. Ces textes prévoient un avancement automatique des AESH tous les 3 ans, une nouvelle grille qui se traduit par une augmentation indiciaire pour chaque niveau, le reclassement de tous les AESH en fonction de leur ancienneté.

C'est à mettre au compte de la mobilisation des AESH, avec leurs organisations syndicales, qui n'a cessé de s'amplifier.

Pour autant, pour la FNEC FP-FO, le compte n'y est pas. Le ministre décide de maintenir les AESH sous le seuil de pauvreté, fixé par l'INSEE à 1080 € par mois. Après une carrière complète, un AESH employé sur une quotité horaire de 62% ne gagnerait pas plus de 1015,73€ par mois.

Les contrats de droit privé (CUI, PEC) ne sont pas comptabilisés dans l'ancienneté.

Lors du Comité technique ministériel du 21 juillet la FNEC FP-FO a réaffirmé les revendications des personnels : la reconnaissance de l'intégralité de l'ancienneté de service ; un vrai statut, avec l'intégration dans un corps de la Fonction publique ; un vrai salaire, avec l'accès, pour tous les AESH qui le souhaitent, à un temps complet sur la base de 24h, payé 100% ; l'ouverture immédiate de négociation salariale et l'augmentation indiciaire de 183€ pour tous les personnels, comme l'ont obtenue les personnels hospitaliers.

### **Poursuivre la mobilisation : réussir la convention nationale pour organiser la montée au Ministère**

La FNEC FP-FO se félicite du succès de la réunion nationale des AESH du 30 juin et soutient l'appel à la convention du 15 septembre qui vise à organiser la montée des personnels au ministère. Elle appelle ses syndicats à préparer cette échéance par l'organisation de réunions, si possible dans un cadre intersyndical, avec désignation de délégués mandatés pour participer à cette convention.

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir dans le cadre de l'appel de la convention nationale AESH du 30 juin, qui déclare : *« nous estimons nécessaire d'amplifier la mobilisation en préparant activement, avec les organisations syndicales, une montée au ministère des AESH de tout le pays et de tous ceux, parents, enseignants, qui se sentent concernés par nos revendications, notamment l'abandon des PIAL. Aussi, nous appelons les AESH à se constituer en comités départementaux, avec les organisations syndicales, à désigner leurs délégués en vue de l'organisation d'une nouvelle convention nationale le mercredi 15 septembre et à préparer dans les meilleurs délais la montée au Ministère. »*

*Montreuil, le 26 août 2021*